

9. CREATION D'UNE ZAP MOZAC-ENVAL-RIOM

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 26
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 3
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 24

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt-quatre février.

PRESENT(E)S : 21

MARC REGNOUX, ANNE-CLAIRE ARGENSON, MIREILLE AUGHEARD, PIERRE BARRAUD, PAULINE BATTESTI, SYLVETTE CARTIER, JEAN-CLAUDE CAZALS, DAMIEN CHARLEUX, SARAH CHEVALLIER, ERIC DUEZ, ADRIEN GIVERNAUD, SYLVIE GRENIER, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, DOMINIQUE MAMET, AMANDINE MENUZZO, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, VINCENT OUSLATI, MATTHIEU PERONA, FRANCOISE TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

YOLANDE PANIAGUA REPRESENTEE PAR ERIC DUEZ
DAVID GUASLARD REPRESENTE PAR DANIEL JEAN
MURIELLE PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 2

CYRILLE BEC
INGRID GIVRY

Secrétaire de séance : SYLVIE GRENIER

Le projet de territoire a mis l'accent sur la nécessaire préservation de l'agriculture et des terres du bassin péri-urbain Riomois.

Depuis la loi d'orientation agricole de 1999, la préfecture est compétente pour la création de Zone Agricole Protégée, outil foncier permettant de soustraire des espaces à la pression urbaine et renforce le caractère inconstructible des terres situées à l'intérieur de cette servitude d'utilité publique. Une ZAP est instaurée par arrêté préfectoral à la demande des communes.

À la suite du travail d'identification des enjeux fonciers agricoles sur la commune de Mozac mené en partenariat avec le département, la commune souhaite étudier l'intérêt et la définition d'espaces à protéger afin de lutter contre la déprise agricole et d'inciter à la reprise d'exploitations et d'installation de nouveaux agriculteurs. Un accompagnement départemental est sollicité, eu égard aux missions proposés par la Direction Agricole, Sylvicole et Alimentation du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, afin d'apporter une assistance technique, administrative voire financière dans ce projet.

VU l'exposé qui lui a été fait,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- APPROUVE le lancement du travail de réflexion autour de ce projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour engager cette démarche.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 09 mars 2026
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

SYLVIE GRENIER

A blue ink signature of Sylvie Grenier, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.